



Résolution de la CES sur un Programme européen de relance

Protéger les emplois et les salaires contre la dépression et la déflation, défendre les salaires, les négociations collectives et les retraites

- 1. Le plan de relance économique de la Commission: un bon départ mais des questions subsistent tandis que l'accueil des États membres est assez tiède.** Le 26 novembre, la Commission a présenté ses propositions de relance de l'économie. La principale proposition consiste à stimuler la demande à hauteur de 200 milliards d'euros soit 1,5% du PIB, les États membres contribuant au gros de l'effort (1,2%) et la Commission décrivant dix domaines dans lesquels des mesures doivent être prises en priorité. L'intention de stimuler la demande doit être accueillie avec satisfaction: il est d'urgent d'éviter que l'économie entre dans une récession prolongée.

Mais ce plan présente aussi des lacunes. La logique du Pacte de stabilité et de croissance et le déficit de 3% continuent de dominer les pensées de sorte que les mesures proposées afin de stimuler la demande de 1,2% du PIB européen doivent essentiellement être mises en œuvre par les États membres qui ont la marge de manœuvre pour le faire au plan fiscal. Or, à l'exception de l'Allemagne et des pays scandinaves, rares sont les États membres qui sont dans une telle situation. L'Allemagne et les pays scandinaves prendront-ils sur eux d'être la locomotive de toute l'économie européenne ?

Une autre lacune concerne l'approche déséquilibrée à l'égard de la formation des salaires. Une menace pèse sur les systèmes de formation des salaires des pays confrontés à l'inflation et aux problèmes de compétitivité, et le cas opposé dans lequel l'évolution des salaires accuse un retard par rapport à l'évolution de la productivité est simplement ignoré.

Plus fondamentalement, il n'est pas cohérent de déréguler les marchés de l'emploi alors que ce sont les marchés financiers qui ont besoin de la plus forte re-réglementation.

De plus, la réaction de certains États membres et de certains ministres est décevante. Le rapport du Conseil Affaires économiques et financières (Ecofin) est même particulièrement décevant. Même si le plan de la Commission est loin d'être parfait, il représente néanmoins une avancée.

Le plan de relance de la Commission doit donc être renforcé. Cette résolution, qui esquisse un plan européen de relance plus cohérent, sert de base à l'intervention auprès de la Commission et du Conseil et au sommet social tripartite extraordinaire que réclament les partenaires sociaux européens. La résolution de la CES est basée sur les principes clés suivants :

- Il est aujourd'hui très clair que les marchés ne résolvent pas tout et que, en particulier dans les circonstances actuelles, nous avons besoin d'une implication publique visible pour diriger l'économie et organiser la solidarité dans notre société, y compris des services publics forts.
- Le plan de la CES part du principe qu'une dimension européenne forte est indispensable. Il faut une coordination européenne afin d'éviter que des plans d'action nationaux isolés ne renvoient à des politiques de « chacun pour soi » ou à des politiques de « parasitisme ». L'action européenne est également essentielle afin d'assurer le financement du plan de relance européen en offrant un accès plus large aux marchés mondiaux des capitaux à des taux d'intérêt plus abordables et en ramenant la concurrence fiscale sous contrôle, en renforçant ainsi la possibilité des États membres de générer des revenus des impôts.

2. L'économie s'engage dans une spirale descendante. La crise financière s'étend aujourd'hui à l'économie réelle. En raison d'un manque général de crédit, la demande globale s'effondre. L'économie est déjà en récession et devrait le rester au cours des quatre trimestres à venir environ. Tandis que les banques et les ménages continueront de se décharger du poids de leur dette au cours des années à venir, les perspectives de dépression prolongée de la croissance se renforcent. Tout ceci alimentera la crise du secteur financier.

- 3. Les baisses de taux d'intérêt et les stabilisateurs économiques ne suffisent pas.** La BCE a enfin commencé de réduire les taux d'intérêt et il semble admis que les déficits publics devraient pouvoir augmenter au rythme de l'évolution de la crise. Cette approche pragmatique doit certainement être accueillie avec satisfaction. Cependant, cela ne suffit pas. Les baisses de taux d'intérêt sont attendues depuis longtemps et arrivent trop tard pour aider l'économie tout au long d'une difficile année 2009. Les stabilisateurs économiques ne peuvent amortir qu'une partie du tassement de l'activité économique, ils ne peuvent pas retourner l'économie.
- 4. Pour éviter que les attentes négatives ne prennent racine, des mesures fiscales discrétionnaires urgentes doivent être prises.** Si l'on laisse la crise se répandre, elle s'intensifiera. La restructuration massive de l'emploi et l'augmentation du chômage alimenteront des perspectives encore plus pessimistes, ce qui accélérera la baisse de la demande, et pourrait finalement transformer la désinflation en déflation. On ne peut pas accepter une telle situation. Pour faire barrage à la vague récessive qui déferle, la politique de la demande doit évoluer et s'accélérer.
- 5. L'Europe doit mobiliser ses forces et agir de concert.** Bien que les instruments permettant d'influencer la demande soient principalement aux mains des gouvernements nationaux, l'Europe a un rôle essentiel à jouer. Une politique de relance budgétaire coordonnée et conjointe aura un double effet par rapport aux États membres agissant isolément. Un Fonds d'investissement souverain européen, émettant des obligations européennes, permettra aux États membres de bénéficier de l'accès aux flux mondiaux de capitaux à des taux d'intérêt moins élevés. Enfin, l'Europe doit indiquer clairement que les différentes formes de flexibilité prévues par la réforme 2005 du Pacte de Stabilité doivent être utilisées¹.
- 6. Un plan d'encouragement de 2% du PIB destiné à investir dans les personnes, l'innovation et le développement durable.** Le plan européen de relance doit être basé sur deux principes:

¹ Dans des circonstances exceptionnelles telles qu'une période prolongée de croissance lente, le Pacte réformé de stabilité et de croissance permet aux déficits d'augmenter et ce, même au-delà du seuil de 3%. L'autre élément de flexibilité introduit en 2005 dans le Pacte est de permettre des déviations supplémentaires par rapport à la discipline du Pacte de Stabilité si les États membres engagent des réformes structurelles ayant un impact sur les finances publiques. La proposition d'investir 2% du PIB dans les personnes et l'environnement devrait être considérée en soi comme un investissement de réforme structurelle.

Des mesures d'urgence à très court terme pour éviter l'effondrement de l'économie. Pour maintenir l'activité économique, des politiques de marché de l'emploi - de l'ordre de 1% du PIB - doivent être rapidement et massivement mises en oeuvre. L'objectif est à la fois d'assurer davantage de sécurité aux travailleurs en général et d'aider financièrement ceux qui en ont le plus besoin. En fonction des caractéristiques du marché du travail des États membres, ce 1% de PIB du programme d'« investissement dans les personnes » peut revêtir des formes différentes:

- a. **Renforcement des régimes d'allocation de chômage** – Dans les pays où les allocations de chômage, l'éligibilité et la durée sont relativement peu élevées, la priorité doit être accordée à un renforcement structurel des systèmes d'allocation;
- b. **Augmenter la sécurité pour les travailleurs les plus flexibles** – La crise révèle une fois de plus que les marchés de l'emploi en Europe sont déjà très flexibles: quand l'activité économique s'arrête, il s'ensuit immédiatement une restructuration massive de l'emploi. Cependant, la dimension sécuritaire fait défaut. Les travailleurs engagés dans le cadre de contrats d'emploi de courte durée, tels que les travailleurs intérimaires et les travailleurs à durée déterminée, sont particulièrement frappés par le ralentissement économique. En outre, les travailleurs qui ont de tels contrats ne bénéficient généralement pas de droits de sécurité sociale complets et n'ont qu'un accès limité aux mesures de formation en entreprise. Il n'est que juste que ces travailleurs bénéficient, en raison de la grande flexibilité dont ils font preuve, d'allocations de chômage supplémentaires sous la forme de paiement unique. Cela peut aussi être considéré comme une prime à l'emploi que les chômeurs concernés pourraient utiliser pour financer leur recherche d'un nouvel emploi;
- c. **Soutenir la flexicurité interne** – En maintenant l'emploi des travailleurs existants durant la récession, la flexicurité interne permet aux entreprises de disposer de travailleurs qualifiés et formés lorsque la prochaine reprise arrivera. Ces modèles de flexicurité interne sont encouragés, d'une part par de puissants systèmes de protection de l'emploi et, d'autre part, par la sécurité sociale qui finance le chômage « technique ». Dans ce cas, les travailleurs conservent leur emploi et travaillent une partie du temps avec des salaires à temps partiel complétés par des allocations de chômage. Les États

membres souhaitant le faire peuvent consacrer (une partie de) 1% des investissements en matière de politique du marché de l'emploi au développement ou au renforcement de la flexicurité interne;

- d. **Investir dans les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie** – Les régimes d'allocation de chômage doivent être complétés par des programmes destinés à recycler et à améliorer la base de compétence des chômeurs. Les périodes de chômage sont ainsi utilisées comme une opportunité permettant d'améliorer la base de capital humain de l'économie, évitant ainsi les goulets d'étranglement qui apparaissent généralement lorsque l'économie se redresse;
- e. **Des programmes d'emploi destinés à stimuler l'emploi dans le secteur de l'économie sociale** – Outre la formation des chômeurs, un autre moyen de leur permettre de rester en contact avec le marché de l'emploi et d'éviter la dépréciation du capital humain est de créer des programmes d'emploi. Les emplois créés grâce à ces programmes émanant du gouvernement doivent répondre aux besoins sociaux auxquels on accorderait autrement peu d'attention, tels que le secteur des soins aux prises âgées, les services de garde d'enfants ou les travailleurs sociaux communautaires de quartier.
- f. **Elargir le Fonds européen de globalisation.** Une action au plan européen devrait être ajoutée à ces actions au plan national. Le Fonds de mondialisation existant devrait être élargi et transformé en fonds d'assistance et d'aide à tous les travailleurs affectés par les perspectives de pertes d'emploi, que la menace pesant sur leur emploi vienne de la mondialisation ou de la crise qui frappe actuellement notre économie. Davantage de ressources devraient être fournies et l'implication des partenaires sociaux devrait être assurée au plan structurel.

Investir dans un « new deal écologique » pour redresser l'économie. Les États membres devraient utiliser la marge de manoeuvre offerte par le programme « investissement dans les personnes » pour mettre en place des plans d'investissement supplémentaires. Ces derniers devaient être mis en œuvre à la mi-2009 au plus tard.

S'il est bien ciblé, un tel programme d'investissement aidera non seulement l'économie à surmonter la dépression, mais il renforcera aussi le potentiel de croissance de longue durée de

l'économie. Il est possible de combiner la bataille contre la crise économique et financière avec un agenda d'investissement dans le développement de nouvelles industries, les énergies rationnelles et durables, les réseaux européens et le logement social. Dans la pratique, la politique fiscale devrait viser à accroître les investissements de 1% de PIB supplémentaire, ramenant ainsi l'effort total de relance à 2% du PIB.

7. Eviter la chute du domino des salaires déflationnistes.

« L'économie réelle » (croissance et emplois) n'est pas le seul domino à tomber. Avec la diffusion de la crise économique en Europe, l'évolution des salaires pourrait même être tellement faible qu'elle menacerait la stabilité des prix. Si la désinflation se transforme en déflation, les choses seront encore plus graves. Pour se protéger davantage contre la déflation et éviter la chute du domino d'une spirale de baisse des salaires, la Commission devrait se baser sur les lignes de conduite intégrées existantes de Lisbonne² afin de proposer un nouveau processus politique: conjointement avec les partenaires sociaux nationaux, les États membres devraient être invités à formuler des politiques établissant ou renforçant un seuil descendant dans l'évolution des salaires dans le cadre d'une dynamique salariale conforme aux augmentations de l'inflation tendancielle et de la productivité tendancielle.

Cela implique, entre autres, qu'il faut s'assurer que:

- chaque pays fixe un seuil de salaires dans la partie inférieure du marché de l'emploi et bannit du marché la concurrence sur la base des salaires de misère;
- les accords négociés collectivement assurent une large couverture;
- la hiérarchie des conventions collectives est en général respectée;
- les salaires et les conditions de travail, tels qu'ils sont exposés dans les conventions collectives et/ou le droit du travail, sont respectés et appliqués dans la pratique.

Il existe pour ce faire un large éventail d'instruments, tels que les salaires minimum statutaires, les revenus minimums des régimes de sécurité sociale, le soutien à une affiliation syndicale plus large, l'extension légale des conventions

² Les lignes de conduite européennes intégrées recommandent aux États membres de viser une évolution des salaires «conforme à la stabilité des prix et à l'augmentation de la productivité tendancielle». Ceci ne couvre pas la croissance zéro ou négative des salaires.

collectives, et les achats publics destinés à encourager les conventions collectives. Il reste de la responsabilité des partenaires sociaux nationaux eux-mêmes de décider quels instruments sont les plus adaptés à la tradition nationale des négociations collectives.

8. Justice distributive, politique fiscale et finances publiques durables. Les inégalités croissantes et les charges excessives de la dette sont étroitement liées. Au cours des dernières décennies, les revenus du capital (bénéfices des entreprises, locations immobilières, plus-value sur les prix des actifs) et la rémunération des bénéficiaires des revenus les plus élevés se sont envolés, alors que la croissance des salaires réels des travailleurs ordinaires a pratiquement stagné. Pour maintenir la demande et l'activité économique en dépit de l'accumulation de richesses dans les mains des plus hauts revenus, les ménages sont contraints de s'endetter. Ce modèle de croissance générée par la « bulle de la dette et du prix des actifs » n'est pas durable et passe à présent en marche arrière. Les ménages et les banques se désendettent de niveaux de dette excessivement élevés, ce qui risque de faire baisser la croissance pour les années à venir.

Pour éviter ce processus de déflation de la dette, qui aboutit à une dépression prolongée, la politique fiscale doit s'engager dans la redistribution, en déplaçant les bénéfices générés par les revenus du capital et du patrimoine vers les travailleurs de la classe moyenne et les ménages. Compte tenu du niveau d'intégration économique et de concurrence fiscale en Europe, cela implique un agenda européen incluant une coordination fiscale, la lutte contre les paradis fiscaux, les taxes zéro ou proches de zéro, les régimes fiscaux uniformes, et la prise en compte de questions telles le taux minimum de taxation et une base fiscale harmonisée pour les revenus des sociétés, les gains en capital et les taxes sur les grandes fortunes.

En outre, la coordination de la politique fiscale européenne permet aussi de traiter la question de la durabilité des finances publiques. Pour éviter que le processus de déflation de la dette ne ruine nos économies et nos sociétés, le secteur public devra orienter l'économie et intervenir beaucoup plus et les déficits publics et la dette augmenteront. Pour assurer la durabilité des finances publiques, y compris l'engagement de payer des retraites décentes, de nouvelles ressources fiscales seront nécessaires, qui pourront être trouvés auprès des revenus et des fortunes qui jusqu'à présent ont grandement profité du capitalisme de casino. Il convient aussi de rappeler que la

consommation publique et l'investissement sont beaucoup plus aptes à ramener la demande dans l'économie que les réductions d'impôts qui sont susceptibles de se dissiper dans une augmentation de l'épargne.

9. Une politique industrielle cohérente et le développement durable sont également nécessaires. La crise financière et la crise de l'économie réelle posent également la question spécifique du rôle et de l'avenir de l'industrie en Europe.

L'industrie européenne représente 20% du PIB et procure 40 millions d'emplois directs. La crise économique et financière menace aujourd'hui davantage ces derniers qu'elle ne l'a jamais fait auparavant, conjointement avec des millions d'autres emplois dépendant des industries de base. Les normes environnementales européennes sont aussi parmi les plus sévères au monde – dans la mesure où elles servent de référence à l'action globale future. Les entreprises européennes opérant sur les marchés internationaux ressentent déjà de fortes pressions concurrentielles en raison de la réglementation environnementale de l'UE, ainsi que de nombreuses autres pressions. Cependant, sur un plan positif, la R&D européenne, l'innovation technologique et la réponse des entreprises aux normes environnementales, destinée à faire face au changement climatique et à d'autres questions, ont créé une nouvelle dynamique.

La Commission a pris conscience d'une partie de cette nouvelle dynamique en faveur d'un passage à une économie faible en carbone, en mettant l'accent sur la technologie et les systèmes propres et les produits écologiques. En tout état de cause, les consommateurs les réclament déjà et ils choisiront de plus en plus les systèmes plus propres; dès lors, la pression en faveur de la transition augmente. La CES a obtenu de la présidence française l'engagement de mettre en place un comité consultatif des partenaires sociaux sur le changement climatique. Pour maintenir le réchauffement de la planète à 2 degrés centigrades d'ici 2050, comme convenu par l'UE, une telle approche concertée est essentielle pour assurer la transition. Elle exposerait également comment les mesures difficiles devraient être mises en place, y compris celles qui concernent l'emploi, par exemple. L'Europe doit faire la différence dans ce domaine, car nos nations sont responsables d'une grande partie des rejets de CO₂ dans l'atmosphère. D'autres pays, tels que la Chine et l'Inde nous ont aujourd'hui dépassés en termes d'émissions, mais nous souffrons tous. Nous pouvons les aider et nous aider en même temps.

Par conséquent, la CES soutient énergiquement l'initiative « voitures écologiques », le programme européen d'efficacité énergétique dans les bâtiments et les « usines d'avenir » pour la R&D; afin d'atteindre l'objectif de 2 degrés, nous devons créer une production et une consommation durables. La CES estime que les éléments d'une révolution de technologie propre sont en marche, et ils doivent être préservés dans une situation de pénurie du crédit. Conjointement avec d'autres mesures, ceci pourrait garantir les emplois existants, satisfaire les normes environnementales strictes et procurer une nouvelle série d'exportations, particulièrement importantes pour les secteurs des métaux et d'autres secteurs de fabrication. Nous constatons déjà que les économies qui ouvrent la voie aux technologies vertes seront vraisemblablement les premières à sortir de la crise mondiale et à contribuer à sauver la planète. Une nouvelle vision peut sortir de la crise, qui constituera le « New Deal écologique », à savoir l'arsenal de mesures à mettre en œuvre au 21^e siècle.

10. La re-régulation des marchés financiers doit être accélérée et garantir que la crise ne se produira plus jamais. La crise financière menace fortement l'économie réelle. En complément à une mise en œuvre rapide d'un plan européen de relance destiné à soutenir l'économie réelle, le plan d'action sur les services financiers ainsi que la modernisation du droit des entreprises et de la gouvernance des sociétés doivent être concrétisés et mis en œuvre immédiatement. La CES ainsi que UNI Europa ont formulé des propositions concrètes en vue d'une régulation plus efficace des marchés financiers (voir note de synthèse de la CES, octobre 2008 et demandes d'UNI Europa, mai 2008). L'Union européenne doit agir de concert et parler d'une seule voix dans le cadre du G20 au plan international afin de remettre le secteur financier au service de l'économie réelle. Nous avons besoin de réformes qui changent fondamentalement la structure et les motivations de l'architecture financière. La déclaration des dirigeants du G20 reconnaît qu'il existe des lacunes réglementaires dans le système financier mondial et une feuille de route visant à réviser la réglementation financière mondiale a été fixée ; elle devrait entrer en vigueur en mars 2009 et un certain nombre de questions clés devraient également être traitées. Cependant, d'autres questions essentielles soulevées par le mouvement syndical international ne sont pas prises en compte, telles que la responsabilité publique des banques centrales, la protection des régimes de retraite, la fiscalité internationale et les limites aux transactions spéculatives. De plus, les négociations en cours ne

reconnaissent pas la nécessité d'impliquer les syndicats et l'Organisation internationale du travail (OIT). La CES continuera d'agir conjointement avec la CSI, TUAC et les organisations syndicales mondiales et elle réitère son soutien à la "Déclaration de Washington".

- 11. S'assurer que les travailleurs sont traités de façon équitable et améliorer les droits des travailleurs.** Il convient enfin de souligner que la crise économique ne doit pas conduire à un affaiblissement de la position de la main-d'oeuvre. Pour combattre effectivement la crise économique et la segmentation ultérieure du marché du travail, la bonne réponse consiste à améliorer les droits des travailleurs. Les institutions de négociation collective doivent être renforcées afin de garantir aux salaires nominaux un seuil minimum. La CES appelle donc l'Europe à lutter pour les droits des travailleurs, pour des salaires équitables et décents, pour des emplois stables et pour des pratiques fortes en matière de négociations collectives, indépendantes des juges et de la Cour de Justice européenne et non subordonnées à ceux-ci.

Une avalanche de plans de restructuration est annoncée dans de nombreuses entreprises et le travail temporaire ainsi que le travail à durée déterminée diminuent rapidement en raison de la crise. Au lieu de réformes structurelles encourageant le « licenciement facile » et les longues heures de travail (DTT), nous avons besoin de réformes incitant les entreprises à élaborer des politiques, telles que la formation interne continue et la flexibilité fonctionnelle interne, qui encouragent les emplois stables. En outre, les droits de participation des travailleurs doivent être renforcés (comme pour le CEE) afin de gérer le changement et d'améliorer les conditions de travail ainsi que la productivité.